

PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE NOVEMBRE 2020

En application du Protocole sanitaire national pour la rentrée de novembre 2020, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mesures sanitaires mises en œuvre au collège

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent la direction du collège.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Mise en œuvre des prescriptions sanitaires

Distance physique 1m : chaque fois que cela est possible, à l'intérieur (hall, toilettes...) et à l'extérieur, y compris en attendant les cars et aux récréations, dans la file d'attente du self, en EPS...

Limitation du brassage des niveaux :

- **Une salle, une classe** : à compter du 9 novembre, les élèves ne changeront de salle que pour la physique-chimie, la SVT, les arts plastiques, la technologie et l'éducation musicale.
- **4 espaces de cours de récréation** : les élèves restent avec leur niveau de classe
- **Plan de circulation** : pour éviter le croisement des élèves de différents niveaux dans le collège.

Application des gestes barrière



Le lavage des mains : gel hydro-alcoolique ou savon : avec lavage au moins 30 secondes

- Le matin en arrivant au collège et le soir en le quittant : spray proposé par l'AED,
- Avant de manger, et après être passés aux toilettes.
- Avant de rentrer en salle de classe et en la quittant : spray proposé par les professeurs.

Le port du masque obligatoire sous peine de punition ou de sanction en cas de récidive, sauf s'il est incompatible avec l'activité : lors du repas, EPS, nuit en internat...

Apporter 2 masques par jour : un pour le matin, un pour l'après midi

Ventilation des classes et autres locaux :

Les agents aéreront les salles et les autres locaux tous les matins avant l'arrivée des élèves. Au moment des récréations et au moment du déjeuner c'est l'enseignant présent dans la salle qui procédera à l'ouverture des fenêtres.

Le fonctionnement du self :

Pour les élèves :

- **Regroupement par classe** : les élèves gardent la même table chaque jour
- **Retirer son masque une fois installé** dans la salle de restauration pour manger et mettre celui de l'après midi après le repas pour sortir.
- **Un responsable de table** chaque jour passe la lingette avec le kit de nettoyage mis à sa disposition sur les tables et les chaises avant de quitter le réfectoire.

La salle des commensaux est également ouverte, la distance de sécurité doit être respectée entre chaque convive, et chacun procédera au nettoyage de sa place après son repas.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les salles de classe et les autres locaux utilisés quotidiennement sont nettoyés tous les jours par les agents. Les sanitaires sont nettoyés deux fois par jour.

Les professeurs sont responsables du nettoyage de leur espace de travail et des objets utilisés et des surfaces touchées. Ils procèdent au nettoyage du bureau à la fin de leur cours, un kit de nettoyage est mis à disposition dans chacune des salles. Le nettoyage du photocopieur et des espaces de travail doit être fait après chaque utilisation. Un kit de nettoyage est mis à disposition.

L'information et la communication

- En cas de **symptômes évocateurs**, isolement dans une pièce identifiée de l'élève ou de l'adulte : une salle est réservée à cet usage. Les parents sont prévenus et doivent venir chercher l'élève le plus rapidement possible.
- La famille ou l'adulte doit rester à son domicile et prendre contact avec le médecin qui décide de l'opportunité du dépistage. L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour se fera après 7 jours si disparition des symptômes.
- **Identification des contacts à risque** : lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque.
- En **cas de test positif d'un élève ou d'un personnel**, le collège doit être prévenu au plus vite. Le collège signale le cas à la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale) et établit la liste des personnes « contacts à risque ». Les familles des élèves ou les personnels « contacts à risques » sont alors prévenues par le collège. Ils devront consulter un médecin qui décidera de la suite à donner.

Annexe : A compter du lundi 9 novembre 2020, 1 classe = 1 salle

CLASSE	SALLE
6è1	6
6è2	7
6è3	9
5è1	15
5è2	16
5è3	Salle 4 (foyer)
ULIS	14

CLASSE	SALLE
4è1	11
4è2	12
4è3	13
3è1	21
3è2	22
3è3	23
3è4	24